M. COLOMBIER (Directeur des études du BUT GMP par apprentissage)
Secrétariat : 01.40.97.57.85 / 57.84

Email : apprentissage-gmp@iut.parisnanterre.fr

Ville d'Avray, le 29 juin 2026

3ème ANNEE DE BUT GMP PAR APPRENTISSAGE

INFORMATIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2026-2027

Si vous étiez apprenti en 2e année de BUT GMP durant l'année universitaire 2025-2026, votre jury de fin d'année se tiendra début septembre 2026.

Par conséquent, vous ne pourrez pas procéder à votre réinscription en juillet. Vous devrez attendre la tenue du jury et la validation de vos résultats pour pouvoir vous réinscrire en 3e année via le portail numérique, à partir du mois de septembre.

Nous vous rappelons également que votre abonnement Navigo actuel reste normalement valable jusqu'au 30 septembre 2026. Vous ne devriez donc pas avoir besoin d'un certificat de scolarité 2026-2027 avant cette date.

Si vous n'étiez pas apprenti en 2e année de BUT GMP durant l'année universitaire 2025-2026, vous pourrez effectuer votre réinscription en ligne dès l'ouverture de la campagne de réinscription en juillet.

Pour toute question relative aux inscriptions administratives, nous vous invitons à contacter le service de scolarité de l'IUT de Ville-d'Avray à l'adresse suivante : service-scolarite@iut.parisnanterre.fr

IUT Ville d'Avray Saint-Cloud Nanterre
Université Paris Nanterre

Département GMP
génie mécanique
et productique

INFORMATIONS CONCERNANT LA JOURNEE D'ACCUEIL

La journée d'accueil des étudiants de 3ème année du BUT GMP apprentissage aura lieu le :

Mardi 01 septembre 2026
À 08h00
Salle : Amphi 2

Cette journée consistera (présence obligatoire pour toute la journée) :

- **08h00 – 09h00** : Accueil de rentrée, présentation de l'année, des M3C (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences), des spécificités de l'alternance et des calendriers CFA Union.
- **09h00** : Début effectif des cours et enseignements de l'alternance.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Merci de bien vouloir prendre connaissance des éléments suivants, obligatoires pour votre rentrée :

1. ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE 2026-2027

Vous devez vous présenter avec une attestation mentionnant vos nom et prénom et précisant qu'elle est valable pour l'année universitaire 2026-2027.

Sans ce document, l'accès aux cours vous sera refusé.

2. CARTE D'ÉTUDIANT

La carte qui vous a été remise lors de votre inscription administrative en 1re année doit être conservée sur vous pendant toute l'année universitaire.

3. FOURNITURES

- Une clé USB de type A (port USB classique, pas USB-C), d'une capacité minimale de 16 Go, formatée en FAT32.
- Une ramette de papier blanc A4 80 g.
- Une calculatrice (TI collège plus, Casio FX92 Collège, ou TI30 ECO, XIIS, X+, XPro)

Je vous souhaite une bonne période estivale et vous prie de recevoir, l'expression de mes salutations les meilleures.

Directeur des études du BUT GMP par apprentissage
M. Gaëtan COLOMBIER

IUT Ville d'Avray Saint-Cloud Nanterre
Université Paris Nanterre

Département GMP
génie mécanique
et productique

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur,

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. ***Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap*** de votre département d'accueil via l'adresse referents-handicap-gmp@iut.parisnanterre.fr
2. ***Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes*** qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. ***Vous signaler à la rentrée*** auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné ***avant la réunion de l'équipe plurielle*** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. ***L'équipe plurielle se réunira le 13 octobre 2026*** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention pour les nouveaux étudiants : la procédure est à suivre même si un handicap reconnu a donné lieu à un aménagement les années antérieurs.

Les étudiants déjà inscrits à l'IUT et bénéficiant d'un aménagement valable sur l'ensemble du cursus ne doivent pas effectuer de nouvelle demande, sauf changement.

Si besoin, à l'issue de chaque semestre, un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).